

## **AVIS POUR LE CHSCT DU MERCREDI 25 MARS**

1. Le CHSCT 24 demande pour l'ensemble des personnels intervenant pour l'accueil des enfants de soignant.es indispensables à la gestion de la crise sanitaire, au-delà des gestes barrières recommandés pour la population générale, que soient mises en œuvre les recommandations du Haut Conseil de la santé publique concernant les personnes exposées au risque sanitaire du fait de leur profession, à savoir le recours au port du masque. Nous demandons aussi que ces personnels disposent de gel désinfectant, et de tenues jetables y compris au niveau des souliers...Les locaux doivent être nettoyés à la hauteur de la situation (les sanitaires et les poignées de porte doivent être nettoyés deux fois par jour...).

2. Le CHSCT 24 demande que la cellule de crise départementale interministérielle veille conjointement avec les services de la DSDEN à la mise en œuvre de conditions de sécurité conformes pour l'accueil des enfants des personnels soignants, et à la coordination des moyens d'accueil pourvus conjointement par l'Education Nationale et les collectivités locales. Le CHSCT demande à ce que soient fournies une boîte à outils contenant des fiches protocoles, des adresses de pharmacies, des autorisations de circulation aux personnels volontaires.

3. Le CHSCT 24 demande que l'accident de travail soit retenu automatiquement par l'Education Nationale pour les personnels dont le médecin a constaté une contamination imputable à l'exercice de leur métier.

4. Le CHSCT 24 demande que la possibilité du soutien psychologique soit offerte aux personnels, avec maintien des dispositifs actuels (réseau PAS). Une information devra être faite en ce sens aux personnels.

5. Le CHSCT 24 demande une communication plus bienveillante et moins culpabilisante du ministre de l'Education Nationale, plus en conformité avec les situations que sont en train de vivre les personnels. Le CHSCT24 demande à ce que monsieur le DASEN fasse remonter cet avis au ministère dans les délais les plus courts.

6. La FSU 24 demande que le médecin de prévention soit joignable par tout personnel inquiet pour sa sécurité sanitaire ou son état de santé à l'adresse [ce.medical@ac-bordeaux](mailto:ce.medical@ac-bordeaux.fr) .fr ou par téléphone.

7. La FSU 24 demande que l'accueil des enfants des personnels soignants (et autres personnels) par les enseignants se déroule exclusivement sur le temps de classe et soit transféré à la charge de la collectivité locale sur le temps périscolaire.

8. La FSU 24 demande que l'organisation et le choix des activités proposées aux enfants accueillis relèvent de la seule responsabilité des personnels qui accueillent, sans demande ni pression hiérarchique d'aucune sorte.

9. La FSU 24 s'inquiète de voir que l'école à distance et de facto "numérique" imposée sans aucune concertation préalable est actuellement génératrice et révélatrice de terribles inégalités sociales et scolaires, source d'angoisse et génératrice de

sentiments de culpabilité chez les enseignants. Une attention toute particulière de chacun devrait être portée afin de ne pas les accroître. Le SNUipp-FSU 24 demande l'abandon du terme « continuité pédagogique » alors qu'on ne fait actuellement que creuser les inégalités sociales et scolaires, et accentuer les risques de rupture.

10. La FSU 24 s'inquiète du sentiment de culpabilisation que l'institution fait porter aux enseignants, enjoins de livrer des enseignements individuels, virtuels, distanciels et asynchrones qui vont à l'encontre de la profession et de toutes les formations reçues, et qui doivent être mis en œuvre transitivement, par des parents souvent démunis face à cette demande inédite de l'institution. La FSU dénonce aussi le fait que l'on demande aux parents et aux enseignants de briser le confinement pour la transmission du travail à faire à la maison alors même que le président déplore le fait que le confinement n'est pas suffisamment respecté par la population !

11. La FSU 24 demande la garantie du maintien du traitement et des indemnités, que le prélèvement des journées de grève soit repoussé après la période de confinement.

12. La FSU 24 exige que la pression exercée sur les directrices et directeurs d'écoles que ce soit en termes de mails, d'appels, de rappels et d'injonctions cesse sans délai. Nous sommes dans une situation inédite au cours de laquelle l'institution doit faire confiance dans le professionnalisme et la sincérité des agents.